



Championnat Vétérans

Saison 2024-25

COMITE DE L'AUBE

Saison 2024-25



Compétition individuelle réservée aux vétérans

Article 1 – Conditions de participation :

Le championnat de l'Aube individuel vétérans est réservé aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT (licence compétition et loisir), âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Article 2 – Inscriptions :

Les inscriptions doivent parvenir au Responsable de la compétition, à la date fixée. Le montant est de 5 Euros par joueur.

Un(e) licencié(e) ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie.

Articles 3 – Lieu et date :

La date et le lieu de la compétition sont fixés par le Comité de l'Aube de Tennis de Table en début de saison.

Article 4 – Déroulement de la compétition :

Un tableau est organisé pour chaque catégorie Vétérans 1 (de 40 ans à 59 ans) et Vétérans 2 (60 ans et plus) au 1^{er} janvier de la saison en cours (féminin et masculin).

Un titre sera attribué pour chaque catégorie.

Article 5 – Formule de la compétition :

Dans chaque tableau, le premier tour se fera par poules de 4 joueurs.

Les tours suivants se disputent par élimination directe.

En fonction du nombre d'inscrits il pourra être procédé à un classement intégral.

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Article 6 – Absence d'un joueur :

En cas d'absence d'un joueur, prévenir le Responsable de la compétition, dernier délai la veille de la compétition.

Article 7 – Litiges :

Tout litige sera examiné par la Commission Sportive Départementale.